

Extrait du partage des biens, (part de sa femme Rose Bulloz) en 1705 de Frédéric de Rougemont, (1647 – 1705).

Frédéric a été, dans sa jeunesse, capitaine d'une compagnie de soldats neuchâtelois au service du roi de France Louis XIV, puis Receveur et Maire de la Chaux-de-Fonds. Il est anobli en 1683 par le prince de Condé, qui assume le gouvernement de Neuchâtel comme curateur de son neveu Charles Paris d'Orléans Longueville, Prince de Neuchâtel.

Frédéric a "de grands biens" parmi ceux dont hérite sa femme, le Maix Rochat est cité deux fois :

- à la page 34, Rose Bulloz reçoit dans sa part une créance contre les tenanciers du Maix Rochat :

"Estienne fils d'Estienne Piaget des Verrières, Granger du **Maix Rochat** tant en son nom que de David son frère la somme de 626 £ neuf gros qu'ils doivent en vertu d'actes de chédal"¹

Plusieurs personnes possèdent des actions sur la valeur du domaine, selon le texte de la page 11 du partage:

- "la ditte Dame Rose Bulloz reçoit et accepte, toujours pour avancer son present relief, la somme de quatorze Milles deux cent huitante livres foibles, a prendre sur les actions que feu Monsieur De Rougemont son mari a sur la possession apellée le **maix Rochat, situé en partie sur ce comté & en partie sur celui de Bourgogne, rière le Val de Morteau au Cartier apelé le Mont le bon**, en vertu de créances cedées & remises audit feu sieur de Rougemont contre le Sr. Lieutenant Sandoz, qui en estoit au paravant debiteur, à Mrs. David Couvreur, Vincent Hertner & Compagnie marchands de Lion, a Mrs Henri de Mougé & Jean Dorint, aux héritiers du Sr. Capitaine JJacques Bourgeois & autres etc.... "

Les créances sont de 14.280.- £ faibles, (soit 57.120 batz). Le batz en 1705 représente un pouvoir d'achat important, un peu comme le franc d'avant 1914. Un batz = 4 creuzers.. Le pot (1,80 litre) de vin de Neuchâtel vaut 2 ou 3 creuzers, suivant les récoltes. Il n'y a guère de comparaison possible avec les valeurs d'aujourd'hui. S'agit-il de la même surface ? Les créances représentent-elles toute la valeur du domaine ? c'est peu probable. Il faut se borner à constater qu'en 1707 le Maix Rochat est un très riche domaine des montagnes neuchâteloises puisque des marchands étrangers n'ont pas hésités à prendre des créances sur lui.

Frédéric de Rougemont est mort sans postérité. Les neveux de sa femme ont hérité de ses biens. Il n'y a donc aucun lien entre le maix Rochat et les Rougemont d'aujourd'hui, sauf quelques papiers d'archives qui rappellent l'histoire du pays de Neuchâtel et le fait que nous nous connaissons, chère Madame Matthey, vous et vos filles qui en êtes propriétaires aujourd'hui.

Le Petit Brandt 15 août 2007

Yves et Denise de Rougemont.

¹ Chédal : pension pour des bestiaux